

CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS POUR LES PROCHES ET LES PROFESSIONNELS

Les inscriptions aux formations d'Inclusion asbl pour les proches et les professionnels se font toujours suivant la même procédure. Vous la retrouverez détaillée sur cette page.

1. La demande d'inscription à la formation est faite exclusivement via le formulaire de réservation en ligne présent sur www.falc.be. En cas de question ou de problème, contactez-nous via l'adresse info@falc.be.
2. Lorsque votre demande d'inscription vous aura été confirmée par mail, vous recevrez la facture associée à votre inscription pour procéder au paiement.
3. Le paiement de la formation doit être effectué **maximum 15 jours** après réception de la facture. Votre place sera réservée et votre accès à la formation sera donc effectif **après réception de votre paiement**. Si vous êtes malade le jour de la formation, celle-ci vous sera remboursée sur présentation d'un certificat médical.
4. Les proches d'une personne ayant un handicap intellectuel, qui sont membres d'Inclusion asbl et en règle de cotisation, bénéficient de la gratuité des formations. Les proches d'une personne ayant un

handicap intellectuel, non-membres d'Inclusion asbl, bénéficient d'un tarif préférentiel.

5. Les institutions membres d'Inclusion asbl en règle de cotisation bénéficient d'**une réduction** de 50% par an.
6. Les étudiants (sur présentation d'une copie de leur carte d'étudiant) bénéficient d'un tarif préférentiel sur toutes les formations. Ce tarif ne s'applique que si le paiement est effectué 15 jours maximum après la réception de la facture. Dans le cas contraire, le tarif plein sera appliqué.
7. Une même institution ou service peut inscrire au maximum 3 personnes à la formation. Au-delà de 3 personnes, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse info@falc.be.
8. Un participant peut se désister jusqu'à **deux semaines** avant la formation. Il sera remboursé s'il fournit la preuve du paiement. Au-delà de ce délai ou sans preuve de paiement, la formation reste due à Inclusion asbl et ne sera donc pas remboursée.
9. Si la formation est annulée par Inclusion asbl pour cas de forces majeures, son remboursement sera automatiquement effectué.
10. À la fin de la formation, une attestation de participation sera fournie sur simple demande à info@falc.be.

11. Si le participant n'a pas payé une formation, il se voit refuser l'accès à cette formation ainsi qu'aux suivantes tant que le paiement n'a pas été effectué.

12. Les frais d'hébergement et de transport sont à la charge des participants.

Pour toute question concernant les conditions générales des formations d'Inclusion, contactez- nous, via secretariat@inclusion-asbl.be ou par téléphone au 02 247 28 19.